

PÔLE 1^{ER} DEGRÉ

APPEL A CANDIDATURE SUR POSTE A PROFIL Année scolaire 2020 - 2021

Date de parution : 11/06/2020

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sabine CANAVESE 04 90 27 76 44
Brigitte HOMBLÉ 04 90 27 76 22

Un appel à candidature est lancé pour des postes à profil vacants dont la liste est communiquée en pièce jointe

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans les fiches de poste peuvent postuler selon la procédure suivante :

- adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84 par poste sollicité,
- le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique pour le **vendredi 19 juin 2020**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

- **Il convient également d'adresser directement une copie du dossier au Pôle 1^{er} degré :** ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Une convocation à une commission d'entretien sera adressée au candidat via I-Prof.

Les dates des commissions d'entretien seront communiquées ultérieurement.

Recommandation :

- **L'entretien a pour objectif de s'assurer que le candidat maîtrise les connaissances et compétences nécessaires pour une bonne prise de poste.**
- **La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de prendre l'attache de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.**

L'entretien de recrutement dure environ 30 minutes

POSTES A PROFIL MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2020

Pôle 1^{er} degré

Un appel à candidature est lancé sur les postes à profil ci-après :

Dossier suivi par

Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
[ce.mouvement-
84@ac-aix-
marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

**49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 84**

Horaires
d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre-
Dame des 7
douleurs

1/ Postes de conseiller pédagogique :

Conseiller pédagogique en EPS rattaché à la circonscription de CAVAILLON
Conseiller pédagogique ASH rattaché à la circonscription ASH

2/ Micro Collège :

SEGPA du Lavarin à AVIGNON

3/ Scolarisation des élèves en situation de handicap :

Enseignant référent collège Anne Franck- Morrières-lès-Avignon
Enseignant référent collège Lou Vignarès –Vedène

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription EPS (H / F)	
Date de mise à jour : décembre 2018	Texte de référence : Répertoire des métiers de l'EN, circulaire 2015-114
Fiche validée par : IEN en charge de la mission EPS Adjoint au DASEN premier degré	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction (1000 € bruts annuel) et remboursement des frais de déplacement.
Rattachement hiérarchique : IEN de circonscription	Horaires : régime horaire des enseignants du premier degré
Rattachement administratif : exerce ses fonctions principalement dans les écoles de la circonscription.	Conditions : affectation à titre définitif
	Quotité : temps plein
Lien avec d'autres acteurs : équipe EPS, collectivités locales et autres partenaires	Procédure de recrutement : Commission d'entretien
Résumé de l'activité : Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.	
Missions générales du CPC : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assister et suivre les enseignants débutants (accompagnement et professionnalisation des stagiaires et néo-titulaires) ; ➤ Accompagner et conseiller les enseignants dans leur pratique quotidienne dans toutes les disciplines, les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles ; ➤ Favoriser la mutualisation et le travail en équipe ; ➤ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre des réformes pédagogiques ; ➤ Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; ➤ Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation (animations pédagogiques de circonscription, stages de formation continue inscrits au plan départemental de formation, actions de formation pilotées par l'ESPE) ; ➤ Produire et mutualiser des ressources pédagogiques ; ➤ Participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail. 	
Missions particulières du CPC EPS: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseiller l'IEN de la circonscription dans le domaine de l'enseignement de l'EPS à l'école ; ➤ Participer aux différents groupes de travail départementaux, dont le groupe départemental EPS animé par l'IEN EPS et le CPD EPS ; ➤ Apporter sa contribution à la mise en œuvre de l'EPS dans sa circonscription, aider et conseiller les enseignants à définir et mettre en place une programmation équilibrée de l'EPS ; ➤ Contribuer à la mise en œuvre du plan départemental de formation en EPS dans sa circonscription avec un regard particulier sur les spécificités locales ; 	

- Aider et conseiller les enseignants avec un regard particulier sur les activités à encadrement renforcé et sur les activités pratiquées à l'occasion des sorties et voyages scolaires avec nuitée ;
- Participer à la définition avec les collectivités territoriales des conventions et dispositifs-cadre nécessaires à l'accès aux installations sportives ;
- Travailler en lien avec les ETAPS à la mise en place de l'EPS dans les communes ;
- Favoriser l'apprentissage de la natation dans les circonscriptions ;
- Habilitier les intervenants bénévoles désireux d'apporter leur contribution à l'enseignement de l'EPS en natation, cyclisme et escalade afin de permettre leur agrément par l'IA-DASEN ;
- Participer à la dynamique du sport scolaire par la coopération avec l'USEP.

Formation / Expérience professionnelle :

Poste ouvert en priorité aux enseignants titulaires du CAFIPEMF option EPS.

Savoir-faire / Compétences :

- Conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Bonne maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques
- Esprit d'analyse et de synthèse, savoir rendre compte
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies

Compétences spécifiques :

- Maîtrise de la didactique des activités physiques et sportives permettant d'atteindre les objectifs et les attendus de fin de cycle dans les différents champs d'apprentissage définis par les programmes en EPS ;
- Maîtrise de la réglementation spécifique liée à la pratique des activités physiques et sportives à l'école et lors des sorties et voyages scolaires avec nuitée (taux d'encadrement, conditions de pratique) ;
- Etre à l'aise dans la pratique des activités physiques enseignées à l'école.

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe
- Planification et conduite de réunion
- Organisation, méthode, curiosité
- Aisance relationnelle
- S'engager personnellement dans une démarche de formation continue afin d'étendre ses champs d'expertise
- Disponibilité

Modalités de candidature : Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller Pédagogique de la Circonscription ASH (H / F)	
Date de mise à jour : mars 2019	Texte de référence : Répertoire des métiers de l'EN, circulaire 2015-114
Fiche validée par : IEN de la circonscription ASH, adjoint au DASEN premier degré	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction (1000 € bruts annuel) et remboursement des frais de déplacement.
Rattachement hiérarchique : IEN de la circonscription ASH.	Horaires : régime horaire des enseignants du premier degré
Rattachement administratif : poste rattaché à la DSDEN 84 mais exerce ses fonctions sur l'ensemble du département.	Conditions : affectation à titre définitif
	Quotité : temps plein
Lien avec d'autres acteurs / partenaires :	Procédure de recrutement : Commission d'entretien
<p>Résumé de l'activité :</p> <p>Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Le conseiller pédagogique ASH exerce ses fonctions sous la direction de l'IEN ASH dont il est le collaborateur direct. Sa mission est départementale, sur le 1^{er} et le 2nd degré. Son action s'inscrit dans le cadre du projet départemental ASH.</p>	
<p>Missions générales d'un CPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assister et suivre les enseignants débutants (accompagnement et professionnalisation des stagiaires et néo-titulaires) ; ➤ Accompagner et conseiller les enseignants dans leur pratique quotidienne dans toutes les disciplines, les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles ; ➤ Favoriser la mutualisation et le travail en équipe ; ➤ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre des réformes pédagogiques ; ➤ Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; ➤ Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation (animations pédagogiques de circonscription, stages de formation continue inscrits au plan départemental de formation, actions de formation pilotées par l'ESPE) ; ➤ Produire et mutualiser des ressources pédagogiques ; ➤ Participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail. <p>Missions particulières liées à l'ASH :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider les équipes enseignantes à optimiser la scolarisation des élèves handicapés. ➤ Assister et suivre les enseignants débutants, titulaires ou non, affectés sur un poste relevant de l'ASH, en établissement scolaire, pénitentiaire, médico-social, en SESSAD, à l'hôpital, notamment au cours de la première année. ➤ Apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et le suivi des projets d'unité d'enseignement et d'ULIS. 	

- Apporter son soutien aux enseignants qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAPPEI ou le CAFIPEMF.
- Organiser et mettre en œuvre des actions de formation auprès des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, du secteur médico-social et sanitaire, ainsi que des auxiliaires de vie scolaire.
- Participer activement aux animations pédagogiques et stages organisés par la circonscription ASH.
- Participer à la réflexion et à la mise en œuvre des actions de formation à distance au sein du site académique ASH.
- Seconder l'inspecteur de l'éducation nationale dans son rôle d'information et de communication auprès des partenaires extérieurs.

Missions particulières dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de formation des AVS-AESH, en lien avec le bureau des AESH de la DSDEN :

- Identifier les besoins de formation des AVS-AESH.
- Formuler des propositions de sessions de formation auprès de l'IEN ASH, sur la base de l'analyse de ces besoins.
- Organiser les sessions de formation et prendre en charge leur logistique et leur animation.
- Organiser le suivi des AVS-AESH en formation, contribuer à l'évaluation des actions de formation.
- Participer au recrutement, au suivi et à l'évaluation des AVS-AESH.

Formation / Expérience professionnelle : être titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI (ou CAPA-SH ou CAPSAIS), à défaut être titulaire du CAPPEI ou équivalent avec engagement de passer le CAFIPEMF.

Savoir-faire / Compétences :

- Conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Bonne maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques
- Esprit d'analyse et de synthèse, savoir rendre compte
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies
- Connaître de manière approfondie le système éducatif et les orientations actuelles de l'ASH
- Ouverture aux démarches partenariales.

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe
- Planification et conduite de réunion
- Organisation, méthode, curiosité
- Aisance relationnelle
- S'engager personnellement dans une démarche de formation continue afin d'étendre ses champs d'expertise
- Disponibilité

Contraintes et difficultés du poste :

Modalités de candidature : Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr.

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant coordonnateur du micro-collège d'Avignon	
Date de mise à jour : 28/05/2020	Texte de référence : circulaire n° 2017-066 du 12 avril 2017
Fiche validée par : IEN ASH – IEN IO	Versement mensuel de l'indemnité 1994 d'un montant de 1765€/an. Versement mensuel de l'indemnité 408 pour les titulaires du CAPASH/CAPPEI d'un montant de 844.20€/an Versement mensuel de l'indemnité REP (1883) d'un montant de 1734€/an et/ou REP+(1882) d'un montant de 4646€/an, en fonction de la quotité de service dans des établissements REP ou REP+.
Rattachement hiérarchique : Chef d'établissement, IEN IO, IEN ASH	Horaires : 21 h hebdomadaires
Rattachement administratif : SEGPA du Lavarin, Avignon	Conditions : affectation à titre définitif
	Quotité : temps plein PE
Public accueilli : élèves d'âge collège en rupture avec l'École, poly-exclus et orientés par le GPDS établissement	Procédure de recrutement : Commission départementale
Lien avec des partenaires : DDCS, PJJ, ASE, Maison des Adolescents, ADVSEA PRE, ...	
Résumé de l'activité :	
<u>Spécificités de la mission :</u>	
<p>Les structures de retour à l'École visent à permettre à des jeunes en rupture scolaire, de se préparer à la réussite d'un diplôme ou d'une certification, de poursuivre vers des études ou une insertion professionnelle. Elles leur offrent aussi la possibilité de retrouver un cadre, une estime de soi, le goût des savoirs et de l'École.</p> <p>Le micro-collège fait partie des structures de retour à l'école (SRE). Il constitue une des solutions de remédiation appropriées pour les élèves en voie de décrochage, décrocheurs, poly-exclus, pour lesquels les dispositifs de prévention (classe relais, tutorat, PPRE) n'ont pas apporté de réponse.</p> <p>Le micro-collège accueille des élèves âgés de 14 ans au minimum, en rupture avec l'École, et leur propose un parcours individualisé : emploi du temps modulé en fonction du projet de l'élève, salle équipée dédiée, enseignement dans les disciplines fondamentales, assuré par un enseignant coordonnateur. La contribution des professeurs du collège permet d'organiser un parcours éducatif comprenant des inclusions en ateliers pré-professionnels.</p> <p>Les points clés de la réussite : l'équilibre dans les activités proposées aux élèves, l'implication des partenaires et l'établissement de liens de confiance élèves/adulte.</p>	
Détail des missions :	
<p>Le coordonnateur du micro collège est placé sous l'autorité du principal du collège, sous la direction de l'IEN IO et sous le contrôle pédagogique de l'IEN ASH.</p> <p>Il élabore, sous le pilotage du chef d'établissement et en amont de la rentrée, le projet pédagogique, qui inclut le projet de fonctionnement de la structure.</p> <p>Ses missions se déclinent autour des axes suivants :</p>	

- Accueillir
- Evaluer afin d'identifier les besoins éducatifs particuliers des élèves orientés
- Elaborer et mettre en œuvre un enseignement adapté, afin de remobiliser les élèves
- Coordonner et mettre en œuvre un partenariat
- Effectuer et communiquer le bilan trimestriel des actions conduites

Les principales activités au service de ces missions sont de :

- Elaborer le projet pédagogique de la structure.
- Développer aux différents niveaux de scolarisation une approche différenciée du public.
- Construire et mettre en œuvre des outils pédagogiques adaptés aux besoins éducatifs particuliers des élèves.
- Permettre aux élèves d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes.
- Elaborer avec chaque élève un projet individualisé d'orientation visant la sécurisation de son parcours et le retour à l'Ecole (accès à la formation, à une qualification), avec l'appui du CIO d'Avignon.
- Impulser et coordonner avec l'équipe les innovations pédagogiques nécessaires au fonctionnement efficient du micro-collège.
- Participer aux commissions d'admission.
- Animer les réunions partenariales de régulation de parcours.
- Apporter les éléments nécessaires à la gestion de la structure, à son suivi administratif et financier par l'équipe de direction du collège.
- Développer le partenariat avec la PJJ, l'ASE, la Maison des Adolescents, l'ADVSEA, le PRE, les EPLE du réseau (inclusion, mini-stages en LP...), les collectivités territoriales et les acteurs du monde associatif (sportif et culturel).

Formation / Expérience professionnelle :

Être titulaire d'une certification (CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou auprès d'élèves en rupture.

Savoir-faire / Compétences :

Compétences pédagogiques permettant de :

- concevoir et mettre en œuvre des réponses pédagogiques pertinentes
- mener des actions pédagogiques différenciées
- élaborer des parcours de remédiation individualisés

Capacité de :

- s'inscrire dans un travail d'équipe et de partenariat
- représenter l'Education nationale auprès des partenaires
- rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe
- rédiger un compte rendu d'activité auprès de sa hiérarchie

Connaissances :

- Publics adolescents en difficulté
- Parcours Education nationale Connaissance des parcours de scolarisation et de formation

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe
- Bienveillance éducative
- Aisance relationnelle
- Capacités d'adaptation
- Maîtrise de soi
- Disponibilité et engagement

Contraintes et difficultés du poste : Public adolescent en difficulté et en rupture avec l'Ecole

Modalités de candidature :

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés par l'autorité académique. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à **ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr**

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant référent pour la solarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)	
Date de mise à jour : 27 mars 2020	Textes de référence : Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Education précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap Décret 2014-1485 du 11-12-2014 concernant les dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap Décret du 24-08- 2010 instituant une indemnité de fonctions aux ERSEH Arrêté du 24-08-2010 fixant le taux de l'indemnité des ERSEH Circulaire n° 2016-117 du 8 -08- 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap
Fiche validée par : IEN ASH	Indemnités : Pour les titulaires du CAPA-SH ou du CAPPEI, versement mensuel de l'indemnité 0408 d'un montant de 844,20€/an. Versement mensuel de l'indemnité 1995 au taux 002 d'un montant de 2500€/an. Versement mensuel de l'indemnité REP (1883) d'un montant de 1734€/an et/ou REP+(1882) d'un montant de 4646€/an en fonction de la quotité de service dans des établissements REP ou REP+.
Rattachement hiérarchique : IEN ASH	Horaires : 1607 heures annualisées Calendrier scolaire, plus une semaine après la date des congés d'été et une semaine avant la rentrée scolaire. Semaine de travail répartie sur cinq jours
Rattachement administratif : Collège Anne Frank à Morières	Conditions : secteur d'intervention à consulter
Lien avec des partenaires : parents d'élèves, MDPH, personnels des établissements scolaires du premier et du second degré, médecins EN, professionnels de santé de service social et médico-social	Quotité : plein temps
Résumé de l'activité : L'enseignant-référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) assure, au sein de l'Education nationale, une mission essentielle d'accueil et d'information. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap. Il est l'interlocuteur privilégié des parents et de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).	Procédure de recrutement : Commission départementale d'entretien
Détail des missions : 1. L'ERSEH au service du projet personnalisé de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap sur son secteur : - réunit, anime et coordonne l'équipe de suivi de scolarisation afin de garantir la continuité et la cohérence des parcours. - informe l'ensemble des acteurs des éléments nécessaires à la bonne information de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. - veille aux conditions dans lesquelles se réalise la scolarisation de chaque élève pour lequel il est désigné enseignant référent. - accompagne la constitution du dossier de demande de compensation.	

2. L'ERSEH, acteur central des actions conduites en direction des élèves en situation de handicap :

- assure auprès des parents une mission d'accueil et d'information.
- est l'interlocuteur privilégié des parents de chaque élève en situation de handicap (en établissement scolaire, unité d'enseignement dans le médico-social, en milieu hospitalier) sur son secteur d'intervention.
- procède selon les modalités de coopération avec la MDPH définies au niveau départemental
- assure le respect du calendrier de transmission des demandes de compensation.

3. En application des décisions de la CDAPH et en vue de favoriser leur réalisation, l'ERSEH :

- veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap sur son secteur.
- alerte l'IEN ASH de tout problème structurel de mise en œuvre du PPS.
- est l'interlocuteur essentiel de toutes les parties prenantes de ce projet.
- assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- signale les points de vigilance et apporte les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des PPS à l'IEN ASH, ainsi qu'à l'IEN Chargé de Circonscription pour les élèves du premier degré, le chef d'établissement pour les élèves du second degré, ou le directeur d'établissement médico-social dès que cela s'avère nécessaire.

4. L'ERSEH, contribuant à la collecte des données constituant le tableau de bord de l'IEN ASH :

- communique à l'IEN ASH les informations concernant la mise en œuvre et le suivi des PPS dans son secteur d'intervention. Pour cela il organise les données nécessaires et garantit leur suivi, notamment dans le cadre de la préparation de la carte scolaire et de la préparation des affectations.
- renseigne quotidiennement l'application académique de suivi des parcours personnalisés de scolarisation.
- renseigne les enquêtes nationales, académiques et départementales.
- remet son rapport d'activité à l'IEN ASH en fin d'année.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive

Savoir-faire / Compétences :

- Bonne maîtrise de l'outil informatique et des tableurs type Excel
- Capacité à analyser les besoins éducatifs particuliers et à les prendre en compte dans chaque PPS
- Bonnes compétences organisationnelles (approche rigoureuse de gestion et de suivi administratif)
- Aptitude à la conduite de réunion
- Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
- Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

Connaissances :

- Cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les besoins de compensation des élèves en situation de handicap
- Organisation et fonctionnement des MDPH
- Démarche et outils d'élaboration et de mise en œuvre du PPS

Savoir-être / Qualités :

- Réserve professionnelle et discrétion
- Strict respect du secret professionnel partagé
- Gestion de situations complexes et résistance au stress

Contraintes et difficultés du poste :

Organisation de travail complexe
Mobilité importante – véhicule personnel indispensable
Calendrier : fin de l'année scolaire

Modalités de candidature :

Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à
ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant référent pour la solarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)	
Date de mise à jour : 27 mars 2020	Textes de référence : Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Education précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap Décret 2014-1485 du 11-12-2014 concernant les dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap Décret du 24-08- 2010 instituant une indemnité de fonctions aux ERSEH Arrêté du 24-08-2010 fixant le taux de l'indemnité des ERSEH Circulaire n° 2016-117 du 8 -08- 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap
Fiche validée par : IEN ASH	Indemnités : Pour les titulaires du CAPA-SH ou du CAPPEI, versement mensuel de l'indemnité 0408 d'un montant de 844,20€/an. Versement mensuel de l'indemnité 1995 au taux 002 d'un montant de 2500€/an. Versement mensuel de l'indemnité REP (1883) d'un montant de 1734€/an et/ou REP+(1882) d'un montant de 4646€/an en fonction de la quotité de service dans des établissements REP ou REP+.
Rattachement hiérarchique : IEN ASH	Horaires : 1607 heures annualisées Calendrier scolaire, plus une semaine après la date des congés d'été et une semaine avant la rentrée scolaire. Semaine de travail répartie sur cinq jours
Rattachement administratif : Collège Lou Vignarès Vedène	Conditions : secteur d'intervention à consulter
	Quotité : plein temps
Lien avec des partenaires : parents d'élèves, MDPH, personnels des établissements scolaires du premier et du second degré, médecins EN, professionnels de santé de service social et médico-social	Procédure de recrutement : Commission départementale d'entretien
Résumé de l'activité : L'enseignant-référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) assure, au sein de l'Education nationale, une mission essentielle d'accueil et d'information. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap. Il est l'interlocuteur privilégié des parents et de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).	
Détail des missions : 1. L'ERSEH au service du projet personnalisé de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap sur son secteur : - réunit, anime et coordonne l'équipe de suivi de scolarisation afin de garantir la continuité et la cohérence des parcours. - informe l'ensemble des acteurs des éléments nécessaires à la bonne information de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. - veille aux conditions dans lesquelles se réalise la scolarisation de chaque élève pour lequel il est désigné enseignant référent. - accompagne la constitution du dossier de demande de compensation.	

2. L'ERSEH, acteur central des actions conduites en direction des élèves en situation de handicap :

- assure auprès des parents une mission d'accueil et d'information.
- est l'interlocuteur privilégié des parents de chaque élève en situation de handicap (en établissement scolaire, unité d'enseignement dans le médico-social, en milieu hospitalier) sur son secteur d'intervention.
- procède selon les modalités de coopération avec la MDPH définies au niveau départemental
- assure le respect du calendrier de transmission des demandes de compensation.

3. En application des décisions de la CDAPH et en vue de favoriser leur réalisation, l'ERSEH :

- veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap sur son secteur.
- alerte l'IEN ASH de tout problème structurel de mise en œuvre du PPS.
- est l'interlocuteur essentiel de toutes les parties prenantes de ce projet.
- assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- signale les points de vigilance et apporte les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des PPS à l'IEN ASH, ainsi qu'à l'IEN Chargé de Circonscription pour les élèves du premier degré, le chef d'établissement pour les élèves du second degré, ou le directeur d'établissement médico-social dès que cela s'avère nécessaire.

4. L'ERSEH, contribuant à la collecte des données constituant le tableau de bord de l'IEN ASH :

- communique à l'IEN ASH les informations concernant la mise en œuvre et le suivi des PPS dans son secteur d'intervention. Pour cela il organise les données nécessaires et garantit leur suivi, notamment dans le cadre de la préparation de la carte scolaire et de la préparation des affectations.
- renseigne quotidiennement l'application académique de suivi des parcours personnalisés de scolarisation.
- renseigne les enquêtes nationales, académiques et départementales.
- remet son rapport d'activité à l'IEN ASH en fin d'année.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive

Savoir-faire / Compétences :

- Bonne maîtrise de l'outil informatique et des tableurs type Excel
- Capacité à analyser les besoins éducatifs particuliers et à les prendre en compte dans chaque PPS
- Bonnes compétences organisationnelles (approche rigoureuse de gestion et de suivi administratif)
- Aptitude à la conduite de réunion
- Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
- Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

Connaissances :

- Cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les besoins de compensation des élèves en situation de handicap
- Organisation et fonctionnement des MDPH
- Démarche et outils d'élaboration et de mise en œuvre du PPS

Savoir-être / Qualités :

- Réserve professionnelle et discrétion
- Strict respect du secret professionnel partagé
- Gestion de situations complexes et résistance au stress

Contraintes et difficultés du poste :

Organisation de travail complexe
Mobilité importante – véhicule personnel indispensable
Calendrier : fin de l'année scolaire

Modalités de candidature :

Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à
ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr